Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Schweizerisches Handelsamtsblatt SHAB
Feuille officielle suisse du commerce FOSC
Foglio ufficiale svizzero di commercio FUSC
Swiss Official Gazette of Commerce SOGC

Rubrique: Avis selon l'ordonnance sur le registre du commerce
Sous-rubrique: Sommation selon l'ORC
Date de publication: SHAB 18.03.2024
Numéro de publication: BH00-0000013535

Entité de publication
Office du registre du commerce du canton de Neuchâtel, Place des Halles 8, 2000 Neuchâtel

Sommation suite à des carences dans l'organisation, Swiss-Fourrages SA

Organisation concernée:
Swiss-Fourrages SA
CHE-349.519.606
rue du Grenier 11
2114 Fleurier

Remarques juridiques:
L'entité juridique mentionnée présente des carences dans l'organisation impérativement prescrite par la loi. Elle est donc sommée d'y remédier, en vertu de l'art. 939, al. 1, CO, et de requérir l'inscription auprès de l'office du registre du commerce dans le délai indiqué. À défaut, l'office du registre du commerce transmet l'affaire au tribunal, qui prendra les mesures nécessaires, ou à l'autorité de surveillance (art. 939, al. 2 et 3, CO).

Délai : 30 jours
Fin du délai: 18.04.2024

Point de contact:
Office du registre du commerce du canton de Neuchâtel,
Place des Halles 8,
2000 Neuchâtel

Remarques:
La carence est due au fait que la société n'a plus d'adresse valable à son siège statutaire, inscrite au registre du commerce et l'administratrice unique est sans domicile connu. L'émolument dû pour la présente sommation est fixé à CHF 150, les débours à CHF 15.